

La Charte des Jardins

Ou comment s'engager à entretenir et aménager ses espaces afin de donner un coup de pouce à la petite faune et à la nature en général. Cette charte, signalée par un emblème, peut être portée par une commune, un quartier ou un groupe d'habitants, mais chacun peut aussi la suivre à titre individuel.

Auparavant, les hérissons, les écureuils, les oiseaux ou les papillons trouvaient facilement de quoi se nourrir, se reproduire et passer l'hiver près des habitations. Avec l'urbanisation, ces petits coins de nature situés entre les habitations et les champs se retirent. De plus, avec la parcellisation, les haies sauvages, les vieux arbres, les prairies naturelles et les tas de branches et de pierres, précieux refuges pour les animaux, se font de plus en plus rares.

On observe aussi une tendance à avoir des haies exotiques pour se cacher des voisins, des plantes non indigènes qui donnent peu de fruits, et à tailler les arbres de façon à ne plus offrir d'abris. L'usage d'herbicides et de pesticides aggrave la situation. Résultat : moins de cachettes, moins de matériaux pour les nids, moins d'insectes et de petits fruits pour les visiteurs du jardin.

Les dix bonnes pratiques de la Charte des Jardins :

1. Laisser pousser et fleurir des coins de pelouse.
2. Favoriser les arbustes sauvages indigènes et tailler les haies quand les oiseaux ne sont pas au nid (septembre-février).
3. Créer des abris pour la faune : tas de branches, de feuilles et de pierres.
4. Maintenir des passages entre les jardins pour la petite faune.
5. Renoncer aux herbicides et aux pesticides. Si besoin, utiliser des traitements naturels.
6. Limiter l'éclairage du jardin pour ne pas nuire aux petits animaux.
7. Eviter d'installer des plantes exotiques envahissantes.
8. Équiper le chat d'une clochette pour avertir les oiseaux de son arrivée.
9. Respecter la loi sur les feux de jardin et éviter d'évacuer un tas de branchages ou de feuilles pendant la période de reproduction ou d'hibernation.
10. Si on possède une piscine, prévoir une petite rampe de sortie pour éviter des noyades.

S'engager dans une Charte des Jardins, c'est tout simplement décider de faire attention à la nature autour de chez soi. Même un petit jardin peut devenir un endroit sûr pour les insectes, les oiseaux et d'autres petits animaux. Mis bout à bout, ces jardins forment un grand réseau qui aide la nature à mieux vivre et à se développer. En adoptant quelques gestes simples au quotidien, chacun peut participer concrètement à protéger la biodiversité et à rendre son environnement plus vivant et plus équilibré.

Source : energie-environnement.ch



